

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 11 mars 2026 nommant le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section arts plastiques, pour la session 2026,
- Vu la proposition du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

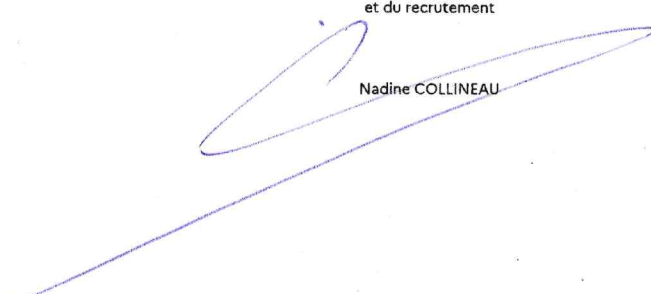
Mme Marie GAUTIER
EC. R Professeure certifiée

Académie de NANTES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 mai 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
-et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU